		•			.16-			r rene a nomoroga	NO.
Notocycle	·	HONDA	·	CG 125	ir du No CG	125 - 1 27	s 607)	сн 6373	16
Constructeur Identification	HONDA KOTOR CO. sur la plaquette du cor devant le Nº du carte		/ Japon "CG 125" "CG 125"						
Plaquette du constructeur Numéro du cadre Identification du moteur Véhicule homologué Importateur principal	à l'avant, sur	avant latéralem la tête de dire gauche, latéra SA., 1211 Gené	ection lement sur		du bloc				
Construction du véhicule Nombre d'essieux / roues Boîte c. v. Nombre de vitesses Frein roue avant Frein roue armère Longueur du siège Genre du siège Béquille Utilisation avec side-car Indicateur de vitesse Rétroviseur Antivol Equipement spécial					Moteur Marque Construction Carburant Refroidissement Alésage Cylindrée Puissance en kW Bruit à l'arrêt Silencieux Mesure des gaz Déparasitage V-max	56,5 124 8,1 78,0 1 = 685 "LM CO corr.	DIN x Ø 110 m CG 125/11 = 2.4 % exe 8, ch	Type Temps Position Nombre cylindres Course CV-Impôt à t/min dB/A à t/min m (conique) 0 EM 397/398** iffres 3+4 =	49,5 0,63 9000 6750
Dimensions Longueur Largeur Nombre de places Poids Poids à vide Répartition du poids Poids garants Dimension des pneus Pty / bars Charge - pour V-max Jantes	1900 730 2 avant 30 30 60 2.50 - 18 4 / 2.25 140 120 1.40 x 18	Hauteur Empattement armère 70 110 180 3.00 - 17 6 / 2,8 196 150 1,60 x 17	1070 1210 total 100 140 240 255		Equipement Feu de route Feu de croiseme Feu de position Clignoteurs AV Feu rouge Feu stop Clignoteurs AR Catadioptre Eclairage plaque Puissance dynam Avertisseur	STANLEY STANLEY STANLEY STANLEY STANLEY I (E) I/ combi	CH 1 001 CH 1 044 CH 1 022 CH 1 022 CH 1 044	2/1 0017 2/1 0017 7 3 3 8	

Indications pour le perr	nis de circulation		
Genre du véhicule	Motocycle	Poids à vide	100
Marque de fabrique	HONDA	Poids total	255
Тура	CG 125	Carburant	В
Homologation		Cylindrée	124
Nº CH	<u>6373_16</u>	CVImpôt	0,63
Nombre de places	2		

Remarques, modifications, conditions et inscriptions dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

§) Equipement : prolongement de l'aile arrière obligatoire.

